

Compte rendu du Conseil municipal du 1^{er} avril 2008

Présidence de M. Gérald HÉRAULT, Maire, Vice Président du Conseil Général de l'Essonne
Secrétaire : Monsieur Stéphane MARSALLON

Présents : M. HÉRAULT, Maire, Vice-Président du Conseil Général de l'Essonne,
Mme DUCASSÉ, M. FEYDEL, Mme HERFELD, M. DHOMBRES, Mme BRISTOT, M. TARER, Mme PERNOT
TINEL, M. VEYRAT, Mme RULLO, M. COURTOIS

Adjoints au Maire

Mme BAZIN, M. ARNOL, M. MARSALLON, M. VALAT, Mme ALY, M. MEILLAT, Mme THOMAZIE, M.
DOSSO, Mme PROVOST, Mme LHERMENIER, M. LOIZON, Mme LATAPIE, M. POTIER, Mme BIGAND-
VIVIANI, Mme PIRES-MARRARO, M. MAKHTAT, M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme
MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX

Conseillers Municipaux

Absents ayant donné procuration :

Mme GARTENLAUB ayant donné procuration à M. DUROVRAY

Ouverture de la séance à 20 H 00

Mme BAZIN entre en séance à 20 H 04

REPORTE À L'UNANIMITÉ

l'adoption du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2008.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une motion sur les prévisions de rentrée scolaire 2008
2009 au collège Weiler

ADOpte À L'UNANIMITÉ

l'ordre du jour de la présente séance ainsi modifié.

M. BIZIEUX demande la mise en place d'une commission pour traiter de la question de l'évolution du taux de
la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Mme DUCASSÉ rappelle que cette compétence relève de la Communauté d'Agglomération Sénart-Val-de
Seine (CASVS) et que cette question est traitée par la commission de ladite CASVS.

M. le Maire précise que ce sujet sera évoqué dans le cadre de la commission municipale permanente
Finances, Affaires Générales et Développement Économique.

DÉCIDE À LA MAJORITÉ ABSOLUE

**CONTRE : M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL,
M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX, Mme GARTENLAUB**

de fixer à titre prévisionnel à 2 865 160 € le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et le taux à 9,62 % et rappelle que cette taxe porte sur toutes les propriétés soumises à la taxe foncière sur les propriétés bâties, ou qui en sont temporairement exonérées, à l'exclusion des usines, des locaux sans caractère industriel ou commercial loués par l'État, les départements, les communes et les établissements publics et des locaux non desservis par le service de ramassage des ordures.

Après présentation du projet de délibération relatif à la délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire, M. DUROVRAY propose un amendement consistant à supprimer les 3°, 4°, 5°, 18°, 20°, 21° et 22° points. Monsieur le Maire met au vote la proposition d'amendement. Le Conseil Municipal vote à la majorité contre l'amendement proposé. M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX et Mme GARTENLAUB votent en faveur de l'amendement.

DÉCIDE À LA MAJORITÉ ABSOLUE

**CONTRE : M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL,
M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX, Mme GARTENLAUB**

de déléguer à M. le Maire certaines attributions pour la durée de son mandat, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

de fixer le montant des indemnités du Maire, des Adjoints et des Conseillers délégués.

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

la création de 4 commissions municipales permanentes composées de 9 membres chacune, à savoir :

- Finances, Affaires Générales et Développement Économique,
- Urbanisme, Environnement et Cadre de Vie,
- Enfance, Éducation, Jeunesse et Sports,
- Culture, Vie Associative et Solidarités Intergénérationnelles

PROCÈDE À L'UNANIMITÉ

à l'élection, à bulletin secret et à la représentation proportionnelle au plus fort reste, des membres des commissions municipales :

Commission Finances, Affaires Générales et Développement Économique :

Se sont présentés sur une seule liste Mme DUCASSÉ, M. TARER, Mme BIGAND-VIVIANI, M. LOIZON, M. VALAT, M. MAKHTAT, Mme RULLO, M. LLORENS, M. DUROVRAY.

Après le vote du dernier conseiller municipal, le bureau de vote a procédé immédiatement au dépouillement des enveloppes. Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 35
 - Nombre d'enveloppes ou bulletins blancs ou nuls : 0
 - Nombre de suffrages exprimés 35
- L'ensemble de la liste a obtenu 35 voix.

Sont élus : Mme DUCASSÉ, M. TARER, Mme BIGAND-VIVIANI, M. LOIZON, M. VALAT, M. MAKHTAT, Mme RULLO, M. LLORENS, M. DUROVRAY.

Commission Urbanisme, Environnement et Cadre de Vie :

Se sont présentés sur une seule liste : M. TARER, M. DHOMBRES, M. FEYDEL, M. COURTOIS, M. POTIER, M. MEILLAT, Mme PERNOT-TINEL, M. BIZIEUX, Mme MUCEL.

Après le vote du dernier conseiller municipal, le bureau de vote a procédé immédiatement au dépouillement des enveloppes. Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 35
 - Nombre d'enveloppes ou bulletins blancs ou nuls : 0
 - Nombre de suffrages exprimés 35
- L'ensemble de la liste a obtenu 35 voix.

Sont élus : M. TARER, M. DHOMBRES, M. FEYDEL, M. COURTOIS, M. POTIER, M. MEILLAT, Mme PERNOT-TINEL, M. BIZIEUX, Mme MUCEL.

Commission Enfance, Éducation, Jeunesse et Sports :

Se sont présentés sur une seule liste : M. VEYRAT, M. MARSALLON, Mme LHERMENIER, M. ARNOL, Mme THOMAZIE, Mme HERFELD, Mme LATAPIE, M. CORBIN, Mme GARTENLAUB.

Après le vote du dernier conseiller municipal, le bureau de vote a procédé immédiatement au dépouillement des enveloppes. Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 35
- Nombre d'enveloppes ou bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés 35

L'ensemble de la liste a obtenu 35 voix.

Sont élus : M. VEYRAT, M. MARSALLON, Mme LHERMENIER, M. ARNOL, Mme THOMAZIE, Mme HERFELD, Mme LATAPIE, M. CORBIN, Mme GARTENLAUB.

Commission Culture, Vie Associative, Solidarités Intergénérationnelles :

Se sont présentés sur une seule liste : M. FEYDEL, M. MARSALLON, Mme BAZIN, Mme BRISTOT, M. DOSSO, Mme PIRES-MARRARO, Mme PROVOST, Mme MOISSON, Mme CARILLON.

Après le vote du dernier conseiller municipal, le bureau de vote a procédé immédiatement au dépouillement des enveloppes. Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 35
- Nombre d'enveloppes ou bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés 35

L'ensemble de la liste a obtenu 35 voix.

Sont élus : M. FEYDEL, M. MARSALLON, Mme BAZIN, Mme BRISTOT, M. DOSSO, Mme PIRES-MARRARO, Mme PROVOST, Mme MOISSON, Mme CARILLON.

PROCÈDE À L'UNANIMITÉ

à l'élection, à bulletin secret et à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel, des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres et d'adjudication (CAO).

Se sont portés candidats : M. TARER, M. FEYDEL, M. POTIER, M. MAKHTAT, M. LLORENS pour les postes de membres titulaires, et, M. VEYRAT, Mme HERFELD, M. DHOMBRES, Mme THOMAZIE, Mme MUCEL en tant que membres suppléants.

Après le vote du dernier conseiller municipal, le bureau de vote a procédé immédiatement au dépouillement des enveloppes. Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 35
- Nombre d'enveloppes ou bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés 35

L'ensemble de la liste a obtenu 35 voix.

Sont élus membres titulaires : M. TARER, M. FEYDEL, M. POTIER, M. MAKHTAT, M. LLORENS.

Sont élus membres suppléants : M. VEYRAT, Mme HERFELD, M. DHOMBRES, Mme THOMAZIE, Mme MUCEL.

PROCÈDE À L'UNANIMITÉ

à l'élection, à bulletin secret et à la majorité absolue d'un représentant de la collectivité pour siéger à l'assemblée départementale du Comité National d'Action Sociale (CNAS).

S'est portée candidate : Mme BRISTOT.

Après le vote du dernier conseiller municipal, le bureau de vote a procédé immédiatement au dépouillement des enveloppes. Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne 35
- Nombre d'enveloppes ou bulletins blancs ou nuls 0
- Nombre de suffrages exprimés 35
- Majorité absolue 18

Mme BRISTOT a obtenu 35 voix et est déclarée élue représentante de la commune pour siéger à l'assemblée départementale du Comité National d'Action Sociale.

PROCÈDE À L'UNANIMITÉ

à l'élection, à bulletin secret, de 9 délégués du Conseil Municipal au Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Sénart-Val-de-Seine (CASVS).

Se sont portés candidats : M. HÉRAULT, Mme DUCASSÉ, M. FEYDEL, Mme BIGAND-VIVIANI, M. VALAT, M. MEILLAT, M. VEYRAT, M. DHOMBRES, Mme LHERMENIER, M. DUROVRAY.

Après le vote du dernier conseiller municipal, le bureau de vote a procédé immédiatement au dépouillement des enveloppes. Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

• Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	35
• Nombre d'enveloppes ou bulletins blancs ou nuls	0
• Nombre de suffrages exprimés	35
• Majorité absolue	18

Ont obtenu :	
M. HÉRAULT	27
Mme DUCASSÉ	27
M. FEYDEL	27
Mme BIGAND-VIVIANI	27
M. VALAT	27
M. MEILLAT	27
M. V EYRAT	27
M. DHOMBRES	27
Mme LHERMENIER	27
M. DUROVRAY	8

Sont élus à la majorité : M. HÉRAULT, Mme DUCASSÉ, M. FEYDEL, Mme BIGAND-VIVIANI, M. VALAT, M. MEILLAT, M. VEYRAT, M. DHOMBRES, Mme LHERMENIER.

Après présentation du projet de délibération fixant le nombre d'administrateurs au Centre Communal d'Action Sociale, M. DUROVRAY propose un amendement consistant à fixer à 16 le nombre de membres du Conseil d'Administration du Conseil Communal d'Action Sociale, soit 8 membres élus par le Conseil Municipal et 8 membres nommés par le Maire.

Monsieur le Maire met au vote la proposition d'amendement. Le Conseil Municipal vote à la majorité contre l'amendement proposé. M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX et Mme GARTENLAUB votent en faveur de l'amendement.

FIXE À LA MAJORITÉ

CONTRE : M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX, Mme GARTENLAUB

à 12 le nombre des membres du Conseil d'Administration dont 6 représentants du Conseil Municipal, le Maire étant président de plein droit.

PROCÈDE À L'UNANIMITÉ

à l'élection, à bulletin secret, selon un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, de 6 membres du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Se sont portés candidats : Mme BRISTOT, Mme ALY, Mme PERNOT-TINEL, M. LOIZON, Mme RULLO, Mme MOISSON.

Après le vote du dernier conseiller municipal, le bureau de vote a procédé immédiatement au dépouillement des enveloppes. Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 35
- Nombre d'enveloppes ou bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés 35

Mme BRISTOT, Mme ALY, Mme PERNOT-TINEL, M. LOIZON ont obtenu 27 voix.
Mme MOISSON a obtenu 35 voix.

Sont élus : Mme BRISTOT, Mme ALY, Mme PERNOT-TINEL, M. LOIZON, Mme RULLO, Mme MOISSON.

PROCÈDE À L'UNANIMITÉ

à l'élection, à bulletin secret, à la majorité absolue, de 12 représentants du Conseil Municipal au Comité de la Caisse des Écoles de Montgeron.

Se sont portés candidats :

Liste A : Mme PROVOST, Mme ALY, M. DOSSO, M. MARSALLON, Mme PERNOT-TINEL, Mme HERFELD, Mme LATAPIE, Mme THOMAZIE, M. COURTOIS, Mme LHERMENIER, Mme BAZIN, Mme BIGAND-VIVIANI.

Liste B : M. CORBIN, Mme GARTENLAUB, M. DUROVRAY.

Après le vote du dernier conseiller municipal, le bureau de vote a procédé immédiatement au dépouillement des enveloppes. Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne 35
- Nombre d'enveloppes ou bulletins blancs ou nuls 0
- Nombre de suffrages exprimés 35
- Majorité absolue 18

Ont obtenu :

- Liste A pour chacun des douze membres 27
- Liste B pour chacun des trois membres 8

Sont élus à la majorité : Mme PROVOST, Mme ALY, M. DOSSO, M. MARSALLON, Mme PERNOT-TINEL, Mme HERFELD, Mme LATAPIE, Mme THOMAZIE, M. COURTOIS, Mme LHERMENIER, Mme BAZIN, Mme BIGAND-VIVIANI.

PROCÈDE À L'UNANIMITÉ

à l'élection, à bulletin secret, à la majorité absolue, de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants au sein du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Villeneuve-Saint-Georges (SIARV)

Se sont portés candidats pour être délégués titulaires :

Liste A : M. MEILLAT, M. VALAT

Liste B : M. LLORENS, M. BIZIEUX

Se sont portés candidats pour être délégués suppléants :

Liste A : Mme ALY, M. DHOMBRES

Liste B : Mme CARILLON, Mme MUCEL

Après le vote du dernier conseiller municipal, le bureau de vote a procédé immédiatement au dépouillement des enveloppes. Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

• Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	35
• Nombre d'enveloppes ou bulletins blancs ou nuls	0
• Nombre de suffrages exprimés	35
• Majorité absolue	18

Ont obtenu :

M. MEILLAT 27

M. VALAT 27

M. LLORENS 8

M. BIZIEUX 8

Mme ALY 27

M. DHOMBRES 27

Mme CARILLON 8

Mme MUCEL 8

Sont élus délégués titulaires : M. MEILLAT et M. VALAT.

Sont élus délégués suppléants : Mme ALY et M. DHOMBRES.

PROCÈDE À L'UNANIMITÉ

à l'élection, à bulletin secret, à la majorité absolue, d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du Syndicat Mixte Orge-Yvette-Seine pour l'électricité et le gaz

Se sont portés candidats pour être délégué titulaire : M. DHOMBRES et M. DUROVRAY

Se sont portés candidats pour être délégué suppléant : M. COURTOIS et M. CORBIN

Après le vote du dernier conseiller municipal, le bureau de vote a procédé immédiatement au dépouillement des enveloppes. Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

• Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	35
• Nombre d'enveloppes ou bulletins blancs ou nuls	0
• Nombre de suffrages exprimés	35
• Majorité absolue	18

Ont obtenu :	
M. DHOMBRES	27
M. DUROVRAY	8
M. COURTOIS	27
M. CORBIN	8

Est élu délégué titulaire : M. DHOMBRES.

Est élu délégué suppléant : M. COURTOIS.

PROCÈDE À L'UNANIMITÉ

à l'élection, à bulletin secret, à la majorité absolue, de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants au sein du Syndicat Intercommunal pour l'Équipement Hospitalier du Sud-Est de la Région Parisienne.

Se sont portés candidats pour être délégués titulaires :

Liste A : Mme PROVOST et M. MEILLAT

Liste B : M. DUROVRAY et Mme GARTENLAUB

Se sont portés candidats pour être délégués suppléants :

Liste A : M. LOIZON et Mme BRISTOT

Liste B : Mme MOISSON et M. CORBIN

Après le vote du dernier conseiller municipal, le bureau de vote a procédé immédiatement au dépouillement des enveloppes. Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

• Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	35
• Nombre d'enveloppes ou bulletins blancs ou nuls	2
• Nombre de suffrages exprimés	33
• Majorité absolue	17

Ont obtenu :	
Mme PROVOST et M. MEILLAT	27
M. DUROVRAY et Mme GARTENLAUB	6
M. LOIZON et Mme BRISTOT	27
Mme MOISSON et M. CORBIN	6

Sont élus délégués titulaires : Mme PROVOST et M. MEILLAT

Sont élus délégués suppléants : M. LOIZON et Mme BRISTOT

PROCÈDE À LA MAJORITÉ

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX, Mme GARTENLAUB

à l'élection, à bulletin secret, à la majorité absolue, des représentants du Conseil Municipal dans les conseils d'écoles maternelles, élémentaires, dans les conseils d'administration des collèges, lycée, EREA et à l'école privée Sainte Thérèse.

Se sont portés candidats :

A l'école Jean Moulin maternelle	Mme THOMAZIE
A l'école Jean Moulin élémentaire	Mme PERNOT-TINEL
A l'école Hélène Boucher maternelle	Mme PROVOST
A l'école Hélène Boucher élémentaire	M. COURTOIS
A l'école maternelle Ferdinand Buisson	Mme LATAPIE
A l'école élémentaire Ferdinand Buisson	Mme LATAPIE
A l'école maternelle Jules Ferry	M. MARSALLON
A l'école élémentaire Jules Ferry	Mme THOMAZIE
A l'école élémentaire J.C. Gatinot	Mme RULLO
A l'école maternelle Victor Duruy	M. COURTOIS
Au collège Pompidou	Mme HERFELD, M. LOIZON, M. DOSSO
Au collège Weiler	Mme HERFELD, Mme BAZIN
Au lycée de Montgeron	Mme HERFELD, M. ARNOL, Mme LHERMENIER
A l'EREA	M. ARNOL
A l'école privée Sainte-Thérèse	M. MEILLAT

Il a été procédé successivement à chaque élection et chaque dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

• Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	27
• Nombre d'enveloppes ou bulletins blancs ou nuls	0
• Nombre de suffrages exprimés	27
• Majorité absolue	14

Chaque candidat a obtenu 27 voix.

Sont élus représentants du Conseil Municipal au sein des conseils d'école et d'administration :

A l'école Jean Moulin maternelle	Mme THOMAZIE
A l'école Jean Moulin élémentaire	Mme PERNOT-TINEL
A l'école Hélène Boucher maternelle	Mme PROVOST
A l'école Hélène Boucher élémentaire	M. COURTOIS
A l'école maternelle Ferdinand Buisson	Mme LATAPIE
A l'école élémentaire Ferdinand Buisson	Mme LATAPIE
A l'école maternelle Jules Ferry	M. MARSALLON
A l'école élémentaire Jules Ferry	Mme THOMAZIE
A l'école élémentaire J.C. Gatinot	Mme RULLO
A l'école maternelle Victor Duruy	M. COURTOIS
Au collège Pompidou	Mme HERFELD, M. LOIZON, M. DOSSO
Au collège Weiler	Mme HERFELD, Mme BAZIN
Au lycée de Montgeron	Mme HERFELD, M. ARNOL, Mme LHERMENIER
A l'EREA	M. ARNOL
A l'école privée Sainte-Thérèse	M. MEILLAT

PROCÈDE À LA MAJORITÉ

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX, Mme GARTENLAUB

à l'élection, à bulletin secret, de deux représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite « Le Manoir ».

Se sont portées candidates : Mme BAZIN et Mme PROVOST

Après le vote du dernier conseiller municipal, le bureau de vote a procédé immédiatement au dépouillement des enveloppes. Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

• Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	27
• Nombre d'enveloppes ou bulletins blancs ou nuls	0
• Nombre de suffrages exprimés	27
• Majorité absolue	14

Mme BAZIN et Mme PROVOST ont obtenu chacune 27 voix.

Sont élues représentantes du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la Maison de retraite « Le Manoir » : Mme BAZIN et Mme PROVOST

PROCÈDE À L'UNANIMITÉ

à l'élection, à bulletin secret, à la majorité absolue, de 4 représentants du Conseil Municipal devant constituer le collège A au sein du Conseil d'Administration du Syndicat d'Initiative de Montgeron.

Se sont portés candidats : Mme PIRES-MARRARO, M. MEILLAT, M. MARSALLON, M. FEYDEL, Mme CARILLON

Après le vote du dernier conseiller municipal, le bureau de vote a procédé immédiatement au dépouillement des enveloppes. Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

• Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	35
• Nombre d'enveloppes ou bulletins blancs ou nuls	0
• Nombre de suffrages exprimés	35
• Majorité absolue	18

Ont obtenu :

Mme PIRES-MARRARO	27 voix
M. MEILLAT	27 voix
M. MARSALLON	27 voix
M. FEYDEL	27 voix
Mme CARILLON	8 voix

Sont élus : Mme PIRES-MARRARO, M. MEILLAT, M. MARSALLON et M. FEYDEL

PROCÈDE À L'UNANIMITÉ

à l'élection, à bulletin secret, à la majorité absolue, de 5 représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'Association Amitiés Montgeronnaises Internationales (AMI).

Se sont portés candidats : M. COURTOIS, Mme ALY, M. POTIER, M. MARSALLON, Mme PIRES-MARRARO, Mme CARILLON

Après le vote du dernier conseiller municipal, le bureau de vote a procédé immédiatement au dépouillement des enveloppes. Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

•	Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	35
•	Nombre d'enveloppes ou bulletins blancs ou nuls	0
•	Nombre de suffrages exprimés	35
•	Majorité absolue	18

Ont obtenu :	
M. COURTOIS	27 voix
Mme ALY	27 voix
M. POTIER	27 voix
M. MARSALLON	27 voix
Mme PIRES-MARRARO	27 voix
Mme CARILLON	8 voix

Sont élus : M. COURTOIS, Mme ALY, M. POTIER, M. MARSALLON, Mme PIRES-MARRARO.

PROCÈDE À LA MAJORITÉ

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX, Mme GARTENLAUB

à l'élection, à bulletin secret, à la majorité absolue, d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'Association de Maintien A Domicile des Personnes Âgées (AMADPA).

S'est portée candidate : Mme BRISTOT, Mme PROVOST

Après le vote du dernier conseiller municipal, le bureau de vote a procédé immédiatement au dépouillement des enveloppes. Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

•	Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	27
•	Nombre d'enveloppes ou bulletins blancs ou nuls	0
•	Nombre de suffrages exprimés	27
•	Majorité absolue	14

Mme BRISTOT et Mme PROVOST ont obtenu 27 voix chacune et ont été élues respectivement représentante titulaire et représentante suppléante.

DÉCIDE À LA MAJORITÉ

**ABSTENTIONS : M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL,
M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX, Mme GARTENLAUB**

la création pour le cabinet du Maire de deux emplois.

DÉCIDE À LA MAJORITÉ

**ABSTENTIONS : M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme
MOISSON, M. BIZIEUX, Mme GARTENLAUB**

la modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} avril 2008, en procédant à des transformations de poste pour nommer 3 agents.

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

d'étendre le versement de l'indemnité d'exercice de missions des préfectures aux conseillers socio-éducatifs à compter du 1^{er} avril 2008.

M. TARER sort de séance à 22 H 41.

M. TARER rentre à nouveau en séance à 22 H 47.

AFFIRME À L'UNANIMITÉ

son soutien au collègue Weiler en faveur du maintien pour l'année scolaire 2008-2009 de la dotation globale horaire de l'année 2007-2008, son soutien afin qu'aucun poste de professeur ne soit supprimé à la rentrée 2008-2009 et demande que les moyens nécessaires au soutien aux élèves en difficultés soient maintenus.

La Séance est levée à 22 H 54

Gérald HÉRAULT

Maire de Montgeron

Vice Président du Conseil Général de l'Essonne